

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 14504
Numéro SIREN : 794 384 461
Nom ou dénomination : NICE PICTURES

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2023 sous le numéro de dépôt 35396

NICE PICTURES
Société par actions simplifiée
Au capital de 72.005 euros
Siège social : 46 avenue De Breteuil – 75007 PARIS
794 384 461 RCS de PARIS
(La « Société »)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 26 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt trois
Le 26 janvier à 16 heures
Au siège de la Société

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Président. Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre contre décharge.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Julien BORDE préside la séance en sa qualité de Président de la société ON ENTERTAINMENT, elle-même Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée et véritable, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10.000 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate donc que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

1. Les copies des lettres de convocation adressées à tous les associés ;
2. La feuille de présence signée ;
3. Le rapport du Président à l'assemblée générale ; et
4. Le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ;

Puis le Président déclare que les documents devant être communiqués aux associés leur ont été adressés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et, en conséquence, que l'assemblée générale peut valablement délibérer. L'assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de Président
- Pouvoirs en vue d'établir les formalités

Le Président donne lecture du rapport du Président portant sur les projets de résolutions.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure ensuite entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour suivant :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale unique décide de nommer en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour, et ce pour une durée indéterminée :

Monsieur Aton SOUMACHE

Né le 26 juillet 1971 à Paris

De nationalité française

Demeurant : 5, Place Casadesus – 75018 PARIS

Dans le même temps, l'associé unique prend acte de la démission de la société ON ENTERTAINMENT.

Monsieur Aton SOUMACHE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Aton SOUMACHE a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES PRESENTS ET / OU REPRESENTES.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités notamment de dépôt.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE DES ASSOCIES PRESENTS ET / OU REPRESENTES.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de la Société.

La société ON ENTERTAINMENT
Représentée par Monsieur Julien BORDE

Monsieur Aton SOUMACHE (*)

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation de mes fonctions de Président de la société »